Certains auteurs appelés à expliquer le plein emploi japonais font remonter le lecteur à l'époque Meiji (1867 à 1912) où Mutsuhito, le 122^e empereur du Japon, fit adopter une constitution moderne tout en favorisant l'industrialisation du Japon. C'est également sous cet empereur que le Japon gagna deux guerres successives, l'une contre la Chine, l'autre contre la Russie.

Mais ce n'est pas nécessaire de suivre un cours d'histoire pour voir ce qui crève les yeux. Par exemple, la constitution du Japon garantit certains droits économiques aux individus, dont le droit de travail. La loi de base du plein emploi est la Loi de la sécurité de l'emploi dont l'administration est la responsabilité du Bureau de la sécurité de l'emploi et ses agences installées à la grandeur du Japon. Le lecteur qui voudra s'informer davantage sur la politique japonaise de plein emploi et des nombreuses mesures qui s'y rattachent aurait avantage à consulter "Employment and Employment Policy", un fascicule de 28 pages publié par l'Institut japonais du travail en 1982 que l'on peut obtenir à l'ambassade du Japon à Ottawa.

C'est beau tout ça, dira-t-on, mais cela n'explique pas le succès phénoménal de la vie économique japonaise. S'il y a de l'emploi, c'est que les usines fonctionnent. Si les usines fonctionnent, c'est que la production japonaise est compétitive et trouve acheteur à l'étranger tout autant que dans son propre pays. Si la production japonaise est compétitive, c'est que les travailleurs japonais sont moins exigeants, coopèrent mieux que les travailleurs de l'Amérique et des autres grandes sociétés industrielles, et travaillent plus.

Cette suite de syllogismes reflète superficiellement une réalité beaucoup moins simpliste. Il faut, pour comprendre le phénomène du plein emploi au Japon, toujours revenir aux fondements mêmes de cette société à l'esprit collectiviste et égalistariste qui anime toutes les relations entre Japonais. C'est pour ça qu'il faut d'abord parler de la constitution japonaise et du vocabulaire législatif japonais qui sont axés carrément sur le plein emploi au point de départ. C'est une différence fondamentale qui renvoie à une culture différente de la nôtre et à un système de valeurs dont les priorités ne sont pas les nôtres.

De la retraite et des femmes

Donnons quelques exemples. Au Japon, dans la plupart des grandes entreprises la retraite est obligatoire à 55 ans. On tente actuellement de reporter la retraite à 60 ans. Voilà bien une différence qui fait de la place aux jeunes. Et quel contraste avec le Québec où on a adopté récemment une loi visant à empêcher qu'un travailleur ne soit forcé de prendre sa retraite.

La femme reste chez elle pour élever ses enfants, s'occuper du logis, des affaires domestiques. De plus en plus de femmes prennent aujourd'hui des emplois. Mais le trait culturel de la femme au foyer demeure toujours bien ancré dans les moeurs.

À cet égard, citons un document japonais commentant un récent sondage:

Au Japon, environ la moitié dit que les femmes doivent se consacrer à